



Gros soucis avec paypal...

Par **zell**, le **26/12/2007** à **22:47**

Bonjour à tous!rnVoilà mon problème :rnFin octobre, j'ai vendu un jeu 52.05€ sur ebay.
rnAprès paiement via paypal, j'ai envoyé le jeu en simple lettre, comme précisé dans l'annonce d'ebay. rnL'acheteur a ensuite porté plainte auprès de paypal quelques temps après en disant qu'il n'avais pas reçu le jeu. rnAprès analyse du dossier, paypal à trancher en faveur de l'acheteur et m'a donc demandé de rembourser les 52.05€ puisque je n'avais aucun moyen de prouver que j'avais bien envoyer le jeu. rnJ'ai appelé paypal qui m'a dit que comme préciser dans les CGU que j'ai normalement accepté, si le vendeur n'a pas de preuve de l'envoi de l'objet, c'est lui qui est en cause. rnJ'ai ensuite décidé (je n'aurais peut être pas dû) d'ignorer leur mail me disant que je devais régulariser ma situation. rnEn effet, je me disais qu'un simple mail n'avais rien d'officiel, je voulais juste attendre qu'il m'envoie une lettre en recommandé chez moi en me disant que je leur devais des sous. Là, je les aurais rembourser.
rnAprès deux mois de mails de paypal, j'ai reçu cette semaine une lettre de l'agence de recouvrement NCO qui me demande de rembourser 1678.04€ !! rnPour une dette de seulement 52.05€ que je devais à paypal :/ rnDonc j'aurais plusieurs questions : rn-Est-ce normal de devoir rembourser une somme pareil pour une dette si petite? rn-Est-ce normal que sur la lettre de NCO il n'y ai aucun détail de la somme que je leur doit? (frais de dossier, etc, etc.) rn-Les mails envoyés par paypal me demandant de rembourser ont-ils un aspect "officiel"? rnJe pourrais ne plus consulter cette boîte mail non? rn-J'ai reçu la lettre de NCO lundi, et j'ai encore reçu un mail de paypal me demandant de rembourser les 52.05€ ce matin, pourquoi? rn-Dois-je rembourser paypal ou pas? (j'en doute... enfin je ne pense pas que ça résoudra mon problème, si?) rn-Et enfin...que faire? l'autruche? se battre? rnJe vais essayer d'appeler NCO demain (si ça répons...), voir ce qu'ils vont me dire. rnMais franchement cette histoire me faire assez peur, je me vois mal devoir leur rembourser 1678€ au vu du maigre salaire que je touche :/ rnMerci à ceux qui pourront me répondre.

Par **dydyt**, le **08/02/2008** à **15:15**

Bonjour,rnrnPeux-tu me dire ou en est ta situation? J'ai le meme probleme avec toi car paypal a rembourser un acheteur qui avait ouvert un litige.rnJe ne compte pas eapprovisionner mon compte.rnPar contre , je vais etablir un cheque et l'envoyer a mon notaire, ainsi je ne refuse pas de payer paypal, mais ils vont devoir batailler ferme pour recuperer cet argent.rnMerci de me dire si d'autres personnes ont eu ce meme probleme et quelle en a ete l'issue finale.

Par **zell**, le **10/02/2008** à **02:56**

Après m'être renseigné sur d'autre site, j'ai appris que tant qu'il n'y avait pas de décision de justice, je ne devais rien à NCO.rnPour éviter d'être emmerd*** plus tard (tribunal et tout le bazar) j'ai remboursé ce que je "devais" à paypal, ce qui a débloquent mon compte paypal.rnJe ne leur dois donc plus rien.rnPar contre NCO continue à m'envoyer des lettres... je les laisse, ils finiront bien par se lasser :DrnJ'ai la flème de leur envoyer une lettre avec les justificatifs de mon paiement, en Angleterre en plus...

Par **chloe80**, le **14/02/2008** à **21:08**

Bonjour je suis aujourd'hui dans la même situation que toi, j'ai vendu un article par le biais de ebay, l'acheteur a créé un litige contre moi en dénonçant que l'article reçu n'est pas conforme , cette personne me réclame la somme totale de l'article et me menace de fraude fiscale et de contrôle (elle dit travailler comme agent des impôts), je lui ai proposé de rembourser par le biais de paypal , les frais de port soit 10 euros je considère que l'article envoyé est conforme au descriptif et que pour moi l'article était en bon état.rnAprès plusieurs mails menaçant de la part de l'acheteur paypal m'annonce que celle-ci a refusé le remboursement partiel et qu'il étudie mon dossier mais je suis persuadé qu'il va être en faveur de l'acheteur et j'ai bien l'impression que certains acheteurs frauduleux ont trouvé la faille, je trouve cela un peu facile et nous laisse sans solution, c'est vraiment rageant!!quelle solution avez-vous requise et que me conseillez-vous ?

Par **zell**, le **14/02/2008** à **21:19**

Il faudrait à mon avis réussir à fournir la preuve que l'objet était conforme...rnGrâce à une photo ou une facture peut-être.Après, dans ce cas là, je ne sais pas trop pour qui paypal penchera (acheteur ou vendeur), mais bon, si vous avez la preuve que l'objet a bien été envoyé, c'est déjà une bonne chose je pense.rnMon problème était que je n'avais aucune preuve de l'envoi, je ne pouvais donc pas engagé de procédure.rnAttendez de voir la réponse de paypal, si celui-ci penche en faveur de l'acheteur, peut-être pourriez-vous engager d'autre procédure pour prouver votre bonne foi... Mais lesquelles, ça je ne sais pas trop...rnContacter paypal par téléphone dans un premier temps serait une bonne chose, pour connaître les raisons pour lesquelles ils auraient penché en faveur de l'acheteur...rnEn tout cas, je serais

curieux de savoir ce que paypal va dire dans ce cas là.
Si l'acheteur gagne, ça prouvera bien que paypal n'est intéressant QUE pour les acheteur, et que quoiqu'ils fassent, les vendeurs ont toujours tort.... dommage :(
Merci de nous tenir au courant sur l'avancée de l'affaire.